SAINT JULIEN PUY LAVEZE

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus ne donnent pas suite pour l'instant aux propositions de la société VALOCIME pour la signature de nouveaux baux avec la commune. Ces baux concernent la gestion des terrains communaux qui supportent les mâts des antennes de téléphonie. Les loyers proposés sont plus intéressants que ceux perçus à ce jour, mais la commune a des engagements en cours avec les opérateurs qui ont installé et qui exploitent ces antennes.

Le SIEG propose une convention à la commune afin d'effectuer les travaux concernant les bornes de recharge électrique pour les véhicules sur le bourg de la Gare de Laqueuille. Les élus autorisent le Maire à réaliser toutes les démarches concernant ce dispositif.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le transfert des pouvoirs de police aux présidents de l'intercommunalité DSA ou aux syndicats. Ce transfert sera automatique au 1er janvier sans décision des conseils municipaux.

Le conseil municipal vote contre ce transfert, les pouvoirs de police resteront dans les attributions du Maire.

Suite à une demande de parents de famille nombreuse concernant la réduction du prix des repas, il est proposé de diminuer de 50 % pour le troisième enfant. Cette décision sera applicable dès septembre 2020

Le Maire informe les élus qu'une aide de 1.500 € destinée à l'achat de matériel pour l'école peut être sollicité auprès des services de l'état, sous condition que la collectivité accompagne d'un même montant ce dispositif. Les élus donnent leur accord, un montant de 1.500 € sera inscrit au budget en prévision de l'achat de matériel. Les enseignants souhaitent remplacer les anciens ordinateurs, ce qui permettra aux enfants de l'école de bénéficier d'équipement informatique plus performant.

Le Maire propose aux élus les dates concernant plusieurs réunions auxquelles des partenaires seront associés pour aborder les projets suivants :

- Les travaux sur la voirie communale avec les services D.R.D de la Bourboule.
- La protection incendie communale avec les pompiers du S.D.I.S de Clermont-Ferrand.
- L'adressage des habitations avec les services de la poste.